

05 déc 2014 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2014](#)

Recours contre les tarifs aéroportuaires - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux avant-projets de loi qui adaptent la législation belge à la directive européenne 2009/12/CE sur les redevances aéroportuaires.

Ces avant-projets, adaptés à l'avis du Conseil d'Etat, garantissent le droit pour les compagnies aériennes d'introduire un recours contre les tarifs aéroportuaires auprès de l'autorité de régulation économique, ainsi que l'indépendance de l'autorité de régulation économique dans les décisions qu'elle doit prendre en matière tarifaire.

Les avant-projets sont consécutifs à la mise en demeure émanant de la Commission européenne portant sur la transposition en droit belge de la directive européenne sur les redevances aéroportuaires.

Avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal du 27 mai 2004 relatif à la transformation de Brussels International Airport Company (BIAC) en société anonyme de droit privé et aux installations aéroportuaires

Avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal du 21 juin 2004 octroyant la licence d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique